



AVIS D'APPEL D'OFFRE

CONSULTANCE POUR UNE ETUDE DE BARRIERES ET DE FACILITATEURS PROJET PILOTE EN EDUCATION INCLUSIVE : « Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les filles et les garçons en situation de handicap en RCA »

Reference de publication : AO-BGUI-2023-003

Procédure

Publication sur différents sites pour obtention de différentes propositions

1. Pouvoir adjudicateur

ONG HANDICAP INTERNATIONAL

1^{er} Arrondissement, rue de l'Université, 3e

2. Description du marché

Contrat de service pour la réalisation d'un projet pilote en éducation inclusion : « Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les filles et les garçons en situation de handicap en RCA ».

Handicap International souhaite sélectionner un prestataire afin de réaliser à une étude de barrières et de facilitateurs du projet pilote en éducation inclusive.

3. Nombre et intitulés indicatifs des lots

Le marché est composé d'un seul 1 lot :

- **Lot 1** – Etude de barrières et de facilitateurs projet pilote en education inclusive

Ce lot visé par le contrat est détaillé dans les termes de références (TDR) en annexe. Voir annexe C.

4. Autres renseignements

La prestation devra être réalisée dans la ville de Bambari en République Centrafricaine.

a) Expertise recherchée du cabinet ou consultant :

Cette évaluation sera menée par un. e consultant. e ou un pool de consultant.e.s présentant les compétences, expériences et qualités suivantes :

- Expérience dans l'évaluation de projets en éducation, en particulier avec la composante « inclusion ».
- Expérience en éducation inclusive en milieu communautaire ;

- Une aptitude à concevoir et planifier les méthodes d'évaluation et les méthodes de recherche, y compris les méthodes quantitatives et les méthodes de recherche qualitatives
- Une bonne connaissance du contexte centrafricain et en particulier de son système éducatif
- Rigueur, exigence et respect des délais
- Capacité d'observation sans a priori, d'analyse critique et de réflexion
- Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse ([Voir annexe C : TdR Etude des barrières et des facilitateurs en EI Mission RCA _ Avril 2023](#))
- Une bonne maîtrise de la communication interpersonnelle ;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit. Une connaissance du Sango peut être un plus

6. Durée et date de l'évaluation

L'étude est prévue pour une durée de 40 jours, daté de la signature du contrat ; la rédaction du rapport et restitution des résultats comprises.

7. Livrables

Les livrables souhaités trouvent leur place dans le processus de l'évaluation :

- Au démarrage, à la suite de la réunion de cadrage, il sera demandé à l'évaluateur. rice de proposer un rapport de démarrage de 10 pages maximum, précisant la méthodologie d'évaluation incluant la matrice d'évaluation, les questions évaluatives, les outils et le calendrier précis. Ce rapport pourra inclure une revue de la littérature sur des interventions similaires à celles du projet ou sur les méthodes d'évaluation proposées en lien avec les composantes du projet.
- Avant la mission terrain, il sera demandé de fournir des termes de références précisant le déroulement de la mission de terrain et les activités prévues, en particulier les rencontres institutionnelles. Ces TDR seront élaborés en concertation avec l'équipe HI.
- A la fin de la mission terrain, il sera demandé un support de restitution pour les acteurs sur place de deux pages maximum (document type Word ou équivalent) accompagné de la présentation (Powerpoint ou équivalent)
- A la fin de l'évaluation, il sera demandé ✓ Un rapport final ne dépassant pas 30-40 pages (le sommaire du rapport devra être fourni en amont pour validation). La bibliographie et les annexes n'étant pas limitées et devant contenir les outils utilisés et les contacts des personnes rencontrées ✓ Toutes les données brutes collectées et analysée (sur clef USB) ✓ Une synthèse, ne dépassant pas 5 pages, qui présentera les principales barrières et facilitateurs à l'éducation identifiées et les pistes de solutions ressorties de l'étude. ✓ Un répertoire des ressources locales identifiées □ Les résultats de l'évaluation et les recommandations constituent le cœur de la synthèse. Leur présentation devra être claire, dans un langage accessible à tous.

8. Remise des offres

Les prestataires intéressés devront transmettre leurs offres à l'adresse suivante : appeldoffresrca@hi.org avec la mention dans l'objet « **Candidature Etude de barrières et de facilitateurs – Projet EI** » au plus tard le 31 mai 2023.

9. Documents de candidature à présenter par le/la consultant.e

Le dossier à soumettre comportera les éléments suivants :

- Un document présentant **une proposition technique synthétique** (maximum 10 pages, hors CV), faisant notamment apparaître :
 - ✓ La bonne compréhension des termes de référence
 - ✓ Une proposition de méthodologie pour la réalisation du travail, argumentée (des références bibliographiques sont bienvenues)
 - ✓ Une proposition de calendrier pour le déroulement de la mission
 - ✓ Les CV et les coordonnées complètes des consultant.e.s en annexes
 - ✓ Les références pertinentes ou tous travaux antérieurs pouvant attester de l'expertise acquise et soulignant les points forts du/de la/des candidat.e/s
 - ✓ Tout élément jugé utile par le prestataire pour éclairer le choix HI
- **Une offre financière** détaillée précisant en euros et distinguant la TVA selon le chronogramme proposé
 - ✓ Les honoraires unitaires journaliers (distinguant le travail réalisé à distance ou sur place en RCA)
 - ✓ Les frais de mission (précisant les frais de transport internationaux et les frais de transferts de l'aéroport, les frais de visa et d'assurance, les frais de communication, les per diem et ce qu'ils incluent : frais de bouche, hébergement, frais de déplacement au sein de la mission, ...)
 - ✓ Autres coûts annexes si nécessaire (achat de matériel, organisation d'ateliers, de rencontres...)
- Annexe A : Formulaire de candidature rempli et signé
- Annexe B : Formulaire de bonnes pratiques commerciales rempli et signé
- Annexe C : TDR paraphés.

Aucun employé d'Handicap International n'a le droit de demander un paiement en espèces ou l'échange de faveurs de quelque nature que ce soit en contrepartie d'un traitement préférentiel dans le processus de sélection. Cela est contre la politique d'HI et si vous êtes approché par un membre du personnel pour de l'argent ou des faveurs, ou si vous êtes empêché de quelque façon que ce soit à faire partie du processus, prière de contacter le responsable de la mission ou de signifier par email la situation rencontrée :

info.plainte@rca.hi.org

Fait à Bangui le 17/05/2023

Théogène SEZIKEYE
Manager Logistique Programme HI-RCA

Annexes

- A. Formulaire de candidature
- B. Bonnes pratiques commerciales
- C. Termes de Références.

AnnexeA
FORMULAIRE DE CANDIDATURE

:

1. Nom de la société:

2. Adresse : Code Postal : Ville : Pays :	1. Boite postale et adresse administrative :
--	--

4. Nom de la personne contact :

5. Tel : 6.
Fax :

7. Email : 8. Adresse site web :

9. Société mère (Nom légal complet) :

10. Filiales, associés et/ou représentation internationale - (joindre une liste si nécessaire):

11. Type de société :
 Société Anonyme S.A.R.L Autre (préciser) :

12. Nature de l'activité :
 Distributeur exclusif Négociant Autre (préciser):

Si vous avez coché " Distributeur exclusif" ou "Négociant", veuillez fournir la preuve ou le(les) certificat(s) du (des) fabricant(s) vous autorisant à commercialiser leurs produits.

13. Année de création : 14. Nombre d'employés à temps plein :

17. Documentation technique disponible en :
 Anglais Français Allemand Autre (préciser) :

15. N° de société : 16. N° TVA :
(Merci de préciser tout autre N° d'enregistrement légal)

18. Langue de travail
 Anglais Français Espagnol Russe Allemand
 Autre (préciser) :

19. Chiffre d'affaire des trois dernières années:
Année :
Année :
Année :

20. Nom de la banque : Adresse Swift :

Adresse :

21. Numéro de compte bancaire : Nom du compte :

22. Récents contrats avec une organisation internationale, une institution européenne et/ou gouvernementale :

<u>Année</u>	<u>Organisation</u>	<u>Valeur (en Euros)</u>	<u>Produits fournis</u>	<u>Destination</u>

23. Dans quels pays, votre établissement a-t-il exporté et/ou géré un (des) projet(s) pendant les 3 dernières années?

24. Veuillez lister tout contentieux ou procédure judiciaire en cours dans lesquels votre société serait impliquée :

25. Veuillez lister toute Organisation Professionnelle ou Internationale dont votre société serait membre :

26. Certificat:

Je, soussigné, certifie que les informations fournies dans ce document sont conformes, et dans le cas de changements, que les détails seront transmis au plus vite:

Nom :

Fonction :

Signature :

Date :

Cachet de la société

Annexe B

BONNES PRATIQUES COMMERCIALES D'Handicap International

A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE

I. Préambule

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale. Créée en 1982 et présente dans plus de 60 pays dans le monde, elle intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux

Les Règles de Bonnes Pratiques Commerciales constituent une base pour toute relation de travail entre Handicap International et ses fournisseurs.

Il s'agit de règles générales valables à moins que des conditions particulières soient mentionnées dans le contrat. En cas de termes contradictoires entre les documents, les conditions du contrat ou du dossier d'appel d'offres prévaudront sur ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales.

II. Principes des procédures d'approvisionnements

Handicap International a mis en place des procédures transparentes d'attribution des marchés. Les principes essentiels sont :

- *La transparence* dans la procédure d'approvisionnement
- *La proportionnalité* entre les procédures suivies pour attribuer les contrats et la Valeur des marchés.
- *Un traitement égal* des fournisseurs potentiels

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

- L'autorisation de vendre des biens/services dans le pays
- Les capacités financières et économiques
- L'expertise technique
- Les capacités professionnelles

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :

- Le principe du moins disant (l'offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)
- Le meilleur rapport qualité/prix/délais

III. Mauvaise conduite, inéligibilité et exclusion

HI considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :
 - L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'HI ou de bailleurs institutionnels.
 - La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
 - L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.

- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'HI ou des bailleurs institutionnels.

- **Corruption directe** : offrir aux employés d'HI de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.

- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.

- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.

- **Implication dans une organisation criminelle** ou à toute autre **activité illégale** établie par jugement, par le Gouvernement Américain, l'Union Européenne, les Nations Unies ou tout autre bailleur d'HI.

- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.

HI exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Etre en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Avoir été **condamné pour un délit** dans l'exercice de son activité professionnelle par un jugement ayant autorité de la chose jugée
- Avoir été **coupable de faute professionnelle grave** avérée par tout moyen
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations de sécurité sociale ou des impôts** conformément aux dispositions légales, soit du pays dans lequel l'entreprise est établie, soit du pays d'intervention d'HI, soit du pays dans lequel le contrat sera exécuté.
- Avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés.

- Avoir été déclaré responsable de **violation grave du contrat** pour non-respect des obligations contractuelles dans une précédente procédure d'achat.

Handicap International n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l'objet d'un conflit d'intérêts
- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par HI pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

IV. Sanctions administratives et financières

Dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, HI imposera :

- **Des sanctions administratives :**

La mauvaise conduite du candidat sera notifiée aux autorités civiles ou commerciales compétentes ainsi que la fin immédiate de toute relation professionnelle avec celui-ci.

- **Sanctions financières :**

HI demandera le remboursement des frais directement et indirectement liés à la conduite d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ou d'attribution de marché. Le cas échéant, la garantie de l'offre ou la garantie d'exécution sera conservée par HI.

V. Information et Accès pour les Bailleurs

HI en informerait immédiatement les Bailleurs Institutionnels et leur fournira toutes les informations pertinentes dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives.

De plus, les entrepreneurs acceptent de garantir un droit d'accès à leurs documents financiers et comptables afin que les représentants des Bailleurs Institutionnels d'HI puissent effectuer des vérifications et des audits.

VI. Documents que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec HI :

- Pièce d'identité nationale personnelle du fournisseur / du représentant de la société
- Statut et Enregistrement de la société
- Ordre de mission ou procuration autorisant le représentant à signer le contrat
- Copie de l'enregistrement fiscal

Attention : Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour l'attribution d'un marché particulier.

De plus, le Fournisseur devra disposer d'un minimum de matériel administratif tel que la capacité à émettre une Facture, un Bon de Livraison et posséder un tampon officiel.

A REMPLIR PAR LE DEPOSANT

Je, soussigné(e)nom du représentant....., représentant de ...nom de la société..... certifie avoir lu et compris le présent règlement.

Au nom de la société pour laquelle j'agis, j'accepte les termes des Règles de Bonnes Pratiques Commerciales d'Handicap International et m'engage à réaliser les meilleures performances dans le cas où le marché me serait attribué

En signant la présente déclaration, je certifie quenom de la société..... n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente quenom de la société..... n'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Nom:

Date:

Titre:

Cachet:

Signature:



ANNEXE C : TERMES DE REFERENCE

CONSULTANCE POUR UNE ETUDE DE BARRIERES ET DE FACILITATEURS

PROJET PILOTE EN EDUCATION INCLUSIVE : « Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les filles et les garçons en situation de handicap en RCA »

PAYS	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PERIODE	MOIS DE JUIN 2023
DATE DE CLOTURE DE DEPOT DES CANDIDATURES	31 MAI 2023 A 17H GMT

ADRESSE D'ENVOI DES CANDIDATURES	Les candidatures complètes seront à adresser par email à l'adresse suivante : appeldoffresrca@hi.org avec la mention dans l'objet « <i>Candidature Etude de barrières et de facilitateurs – Projet EI</i> »
---	---

SOMMAIRE

1	<u>PRESENTATION GENERALE</u>	10
2	<u>PRESENTATION DU PROJET</u>	11
2.1	<u>CONTEXTE</u>	11
2.2	<u>RESUME DU PROJET</u>	12
2.3	<u>OBJECTIFS DU PROJET</u>	13
2.4	<u>ACTEURS IMPLIQUES DANS LE PROJET ET BENEFICIAIRES</u>	13
2.5	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>	13
3	<u>ORGANISATION DE L'ETUDE DE BARRIERES ET DE FACILITATEURS</u>	13
3.1	<u>INFORMATIONS GENERALES</u>	13
3.2	<u>OBJECTIFS DE L'EVALUATION</u>	13
3.3	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>	14
3.4	<u>METHODOLOGIE</u>	15
3.5	<u>PRINCIPES ET VALEURS</u>	16
3.6	<u>LIVRABLES ATTENDUS</u>	17
3.7	<u>MODALITES DE PAIEMENT</u>	18
4	<u>MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE</u>	18
4.1	<u>EXPERTISES ET PROFILS SOUHAITES</u>	18
4.2	<u>DOCUMENTS A ENVOYER</u>	18
4.3	<u>DATE LIMITE</u>	19
5	<u>SELECTION ET ATTRIBUTION</u>	19
5.1	<u>CRITERES</u>	19
5.2	<u>DEROULEMENT</u>	19

1 PRESENTATION GENERALE

« Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut vivre debout.

Handicap International - Humanité & Inclusion (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Présente dans 63 pays, HI met en œuvre des activités au service des populations vulnérables, des populations réfugiées, déplacées et sinistrées, des personnes victimes de blessures et des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs. »

Présent en RCA de 1994 à 2004, Handicap International (HI) a notamment appuyé l'ouverture du centre d'appareillage de Bangui (ANRAC). HI a par ailleurs travaillé sur la mise en place d'une formation universitaire d'assistant kinésithérapeute. Elle a aussi travaillé en collaboration avec l'ONAPHA,

association nationale des personnes handicapées de République Centrafricaine. HI est revenu en RCA en 2015 au travers des activités de sa plateforme logistique, mais depuis HI a déployé des interventions humanitaires autour de 3 piliers : Logistique Humanitaire – Santé – Inclusion, et un certain nombre d'activités phare :

- La facilitation du transport routier, fluvial et aérien,
- La réhabilitation des axes routiers, des ouvrages de franchissement et des pistes aériennes,
- La réadaptation fonctionnelle (kinésithérapie, orthopédie, appareillage),
- La thérapie de stimulation à l'adresse des enfants malnutris et de leurs parents,
- La prise en charge psycho sociale individuelle et communautaire,
- L'action humanitaire inclusive, le développement local et la gouvernance inclusive et le renforcement des organisations de personnes handicapées,
- L'éducation inclusive,
- L'insertion socio-économique des ménages les plus vulnérables notamment à travers le développement d'AGR, et la formation professionnelle,
- L'éducation aux risques liés aux engins explosifs.

Les projets HI mis en œuvre en RCA sont actuellement financés par l'Union Européenne, Fond Humanitaire (OCHA), CDCS, GFFO, USAID-BHA, PAM, UNHAS, UNICEF.

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Contexte

Depuis 2013, la RCA traverse une crise politique, sécuritaire et humanitaire caractérisée par des vagues successives de violence. Les événements de décembre 2020 ont entraîné une nouvelle dégradation des déterminants de la crise humanitaire : détérioration de la situation sécuritaire, accroissement des risques de protection, dégradation de la santé mentale de la population, dégradation de la sécurité alimentaire, accès aux services de bases davantage limités. En outre, plus récemment, la pénurie prolongée de carburant, la suspension des exportations depuis le Cameroun, les conséquences sécuritaires et économiques de la crise ukrainienne, et l'augmentation des prix des biens de base ont d'autant plus dégradé les conditions de vie et perspectives de la population centrafricaine.

Concernant l'éducation, 1.4 million d'enfants et adolescents centrafricains sont dans le besoin, soit 23% de la population. Un chiffre en augmentation par rapport à 2021 du fait de l'insécurité dans le nord-ouest et le sud-est du pays. L'occupation des écoles par des éléments de groupes armés a ainsi constitué un des principaux obstacles à l'accès à l'éducation en 2021. Aux barrières à l'éducation liées au conflit s'ajoutent les barrières financières : en 2021, 50% des ménages exprimaient rencontrer des barrières financières à l'accès à l'éducation pour leurs enfants (HNO, 2022). En 2021, dans l'Ouham et l'Ouham-Pendé, 8 enfants sur 10 issus de familles non concernées par le déplacement n'allaient plus à l'école. Ce nombre important souligne le fait que la déscolarisation et la dégradation des conditions de vie entraînant cette dernière ne touche plus uniquement les populations affectées par le conflit qui ont dû recourir au déplacement.

La déscolarisation témoigne des difficultés rencontrées par les ménages (comme les difficultés financières) mais également de difficultés plus structurelles : 27% des écoles ne sont pas fonctionnelles en RCA du fait de leur dégradation, d'un manque de personnel enseignant (on estime une moyenne de

1 enseignant pour 100 élèves) (HNO, 2022). De cette situation résulte des barrières liées à la distance des établissements scolaires et le surpeuplement des classes qui réduit la qualité de l'apprentissage. La déscolarisation renforce également les difficultés mêmes qui la créent : elle accroît les risques de marginalisation et de protection. Par ailleurs, les communautés considèrent la scolarisation comme l'un des principaux moyens de limiter l'enrôlement des enfants dans les groupes armés et réduire les risques de mariage précoce.

Dans les contextes de crise, les personnes en situation de handicap sont parmi les plus exposées aux risques de marginalisation et d'exclusion des services sociaux de base, dont l'éducation. Par exemple 10% des enfants sont en situation de handicap et qu'ils ont 47% plus de chance d'être hors école que les autres. Et que par conséquent, lorsqu'ils ne sont pas scolarisés, ils ne bénéficient pas de services distribués via l'école comme la cantine, le soutien psycho-social etc. Par ailleurs, la plupart d'entre – eux adoptent le plus souvent des stratégies négatives de survie qui les exposent à des risques supplémentaires et peuvent empêcher la scolarisation de leurs enfants. Au vu du contexte actuel en RCA, les personnes en situation de handicap et les femmes et filles sont les plus susceptibles de connaître une dégradation rapide de leurs conditions de vie – détérioration de leur sécurité alimentaire, augmentation des risques de protection, détérioration de leur accès aux services. En 2021, du fait de l'évolution du contexte, 40% des ménages ont réduit leurs dépenses liées à l'éducation, la santé et l'hygiène féminine – or les filles n'ayant pas accès à des produits d'hygiène menstruelles sont souvent contraintes de ne pas aller à l'école – et 17% des ménages ont retiré leurs enfants de l'école (MSNA, 2021).

2.2 Résumé du projet

Il s'agit d'un projet pilote financé par l'UNICEF qui vise à appuyer le consortium financé par ECW dans l'objectif d'améliorer la scolarisation des filles et des garçons en situation de handicap, dans les zones affectées par les violences armées en République Centrafricaine. Pour ce faire, le projet a une triple approche :

- (i) Au niveau national, la formation des membres du Ministère de l'Education National, des personnels de l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre sur le handicap, l'inclusion, et l'éducation inclusive.
- (ii) Au niveau régional, il s'agira d'une étude des barrières à l'éducation pour les enfants handicapés dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham Pendé et de la Ouaka, en lien avec la priorisation géographique de l'UNICEF.
- (iii) Au niveau local, l'action se concentrera sur les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham Pendé et de la Ouaka. Les activités proposées interviennent dans quatre volets clefs pour l'éducation : favoriser l'accès physique aux écoles, réduire les barrières sociales à la scolarisation, améliorer la qualité de l'offre éducative et renforcer les connaissances des communautés, des parents des élèves, des autorités locales et leaders communautaires sur les concepts de base du handicap et de l'inclusion et sur l'importance de la scolarisation des filles et des garçons, dont ceux en situation de handicap. Toutes ces actions seront menées en étroite collaboration avec les OPH (Organisations des Personnes Handicapées) des zones concernées.

2.3 Objectifs du projet

Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les filles et garçons en situation de handicap.

2.4 Acteurs impliqués dans le projet et bénéficiaires

- **Au niveau national** : les membres du Ministère de l'Education National, des personnels de l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre sur le handicap, l'inclusion, et l'éducation inclusive.
- **Au niveau régional** : les autorités politico – administratives, les autorités décentralisées de l'éducation (Direction régionale de l'éducation, inspection de l'éducation, ...)
- **Au niveau local** :
 - o Les enseignants.es et maîtres – parents des écoles ciblées par le projet, soit 50 écoles qui vont bénéficier du mainstreaming dont 10 seront concernées par la mise en œuvre du projet et l'étude, dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham Pendé et la Ouaka
 - o Les parents d'élèves,
 - o Les leaders communautaires
 - o Les acteurs humanitaires intervenant de l'éducation

Les **bénéficiaires directs** du projet sont constitués par 2715 personnes dont 250 enfants, 450 enseignants et maîtres – parents, 1950 autorités locales, leaders communautaires, parents d'élèves, ..., 30 personnels des partenaires, 30 volontaires/OPH/travailleurs communautaires et 35 membres du Ministère de l'Education.

2.5 Résultats attendus

Les résultats du projet sont définis comme suit :

Résultat 1 : L'accès physique aux écoles pour les filles et les garçons en situation de handicap est facilité.

Résultat 2 : Les barrières à la scolarisation des filles et des garçons handicapés sont réduites

Résultat 3 : La qualité de l'offre éducative est améliorée

Résultat 4 : Les connaissances et capacités de la communauté, acteurs étatiques et humanitaires en matière du handicap, inclusion et scolarisation des enfants handicapés sont renforcées

3 ORGANISATION DE L'ETUDE DE BARRIERES ET DE FACILITATEURS

3.1 Informations générales

Date de l'évaluation : début juin 2023

3.2 Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de l'étude consiste à faire une analyse de situation sur les facteurs barrières et facilitateurs de l'enseignement pour les enfants vulnérables en RCA en général et dans les 3 préfectures du projet en particulier.

a) Analyse générale de la situation en RCA

- Faire une revue littéraire sur les politiques et stratégies nationales sur l'éducation inclusive /la scolarisation des enfants handicapés en RCA en se basant sur le cadre conceptuel de l'éducation inclusive¹

¹ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372193_fre

- Recenser les ressources (humaines, financières et techniques) existantes, gouvernementales, associatives ou privées, au niveau national sur lesquels le projet peut s'appuyer tⁱ
- Collecter les informations sur les facteurs d'exclusion auprès des acteurs ministériels de l'éducation et ceux des services déconcentrés des différentes préfectures pour une analyse globale de la situation des enfants handicapés dans l'enseignement en RCA

b) Analyse détaillée de la situation dans les préfectures du projet (Ouaka, l'Ouham et l'Ouham-Pendé)

- Faire un état de lieu sur la situation des garçons et filles en situation de handicap les 3 préfectures (Ouaka, Ouham et Ouham-Pendé)
- Identifier les barrières (environnementales, comportementales, institutionnelles et communicationnelles) à la scolarisation des enfants handicapés dans les localités ciblées
- Collecter les informations sur les facteurs facilitant l'accès et la scolarisation des enfants handicapés
- Recenser les ressources (humaines, financières et techniques) existantes gouvernementales, communautaires, associatives ou privées, dans les préfectures et les communautés et les écoles visées par le projet.

c) Recommandations de mise en œuvre

Fournir un rapport d'analyse sur la situation des filles et garçons handicapés et les recommandations en lien avec les normes internationales et la législation locale sur l'éducation inclusive.

3.3 Résultats attendus

- Une collecte des données secondaires est réalisée sur les politiques/stratégies nationales de l'éducation inclusive/scolarisation des enfants handicapés en RCA permettant de faire un état de lieux sur la situation de l'éducation inclusive, notamment du handicap en RCA
- Une collecte des données secondaires et primaires sur les barrières et les facilitateurs est réalisée permettant de faire un état des lieux sur la situation des garçons et des filles handicapés dans la Ouaka, l'Ouham et l'Ouham-Pendé comprenant notamment des données sur la situation des écoles du projet, les partenaires et ressources locales mobilisables pour la mise en œuvre du projet. Ceci en vue de faciliter le choix des écoles de mise en œuvre.
- Un rapport d'analyse sur la situation des filles et garçons handicapés ainsi que des recommandations a été fourni et partagé aux partenaires de l'éducation.
- Un répertoire des ressources locales identifiées lors de l'étude (ex. écoles spécialisées, Organisations de personnes handicapées / individus ressources, matériel, fournisseurs, autre partenaire...) est fourni

3.4 Méthodologie

Cette évaluation sera réalisée par un consultant externe en collaboration avec l'équipe HI en vue d'effectuer une étude des barrières à l'éducation pour les enfants handicapés dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham Pendé et de la Ouaka.

- **Collecte des données primaires**

Il s'agit d'une étude principalement quantitative qui permettra d'identifier clairement les facteurs d'exclusion du parcours scolaire ainsi que de définir les actions à entreprendre pour faciliter l'accès aux écoles. Une triangulation des méthodes quantitatives et qualitatives par des entretiens individuels et organisation de groupes de discussion auprès des cibles (parents, enfants avec et sans handicap, enseignants, directeurs d'écoles, Associations de Parents-Enseignants, Association de Mères (APE/AME), les partenaires d'intervention et les acteurs clés (autorités locales, leaders communautaires, OPH, collaborateurs, etc.) sera utilisée en appliquant une approche participative et inclusive.

- **Collecte des données secondaires**

La collecte d'information sur la situation de l'éducation inclusive en RCA, permettra de fournir les éléments d'un document de plaidoyer à destination des partenaires et du gouvernement au niveau national.

L'étude fournira une analyse du contexte détaillée permettant d'adapter le projet aux besoins de la zone d'intervention. De plus, elle aidera aussi les autres acteurs humanitaires et étatiques intervenant dans le domaine de l'éducation à mieux orienter leur programmation.

- **Utilisation des données de l'étude des barrières et de facilitateurs**

Les données collectées seront partagées aux partenaires et acteurs de l'éducation et leur serviront pour une meilleure prise en compte des enfants à besoins spécifiques dans leurs activités d'éducation. Elles seront également un support pour les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour une réponse inclusive et adaptée en éducation. Enfin, les résultats de ce rapport seront disséminés à plus large échelle dans le pays, via les réunions des clusters et d'autres rencontres de coordination des acteurs humanitaires et étatiques.

Les étapes de l'évaluation

Par ailleurs, à titre indicatif, l'étude pourrait comporter les étapes suivantes :

- **Un travail préparatoire :**
 - Réunion de cadrage avec les personnes référentes du projet notamment le chef de projet, le spécialiste mission du projet, le spécialiste siège du projet.
 - Réunion de prise de présentation et échanges avec le ministère et l'UNICEF
 - Revue bibliographique et documentaire sur l'accès à l'éducation pour les enfants en situation de handicap/à besoins spécifiques en RCA (analyse de données secondaires), consolidation et finalisation de la liste des questions d'évaluation.
 - **Une mission terrain en RCA**

- Rencontres/entretiens sur place, focus group ou entretiens à distance avec des personnes à tous les niveaux de la pyramide du projet c'est – à – dire touchant toutes les couches des bénéficiaires clé, présentés dans le paragraphe 2.4. Une collecte des données primaires sur le terrain, au niveau des ménages, sera effectuée dans les 3 préfectures du projet (en restant au niveau des villes principales). Cette collecte de données impliquera le recrutement et la supervision d'enquêteurs à charge du consultant et se fera avec l'appui logistique de HI. Les informations recueillies devront être partagées avec HI en amont de sa diffusion. Des informations pourront être collectées à distance auprès des acteurs de l'éducation intervenant dans les différentes préfectures et ceux du cluster de l'éducation afin de rendre l'analyse représentative.
- Une restitution orale sur le terrain avec les partenaires, le bailleur et l'équipe du projet.

3.5 Principes et valeurs

3.5.1 Politique de Protection et de lutte contre la corruption

Tous les prestataires de services sont informés des politiques institutionnelles de HI et les respectent : Code de conduite, Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, Politique de protection de l'enfance, Politique de lutte contre la fraude et la corruption². Les prestataires de service ont mis en place des procédures pour garantir une réponse appropriée aux incidents de "Safeguarding".

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
-------------------------	---	---	---

3.5.2 Mesures éthiques

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative et le consultant devra s'assurer du respect de ces principes tout au long du processus de l'évaluation et notamment durant les missions terrains, de collecte et d'analyse des données :

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Garantir la participation des acteurs et des bénéficiaires dans l'évaluation et la prise en compte de leur point de vue**
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

² Cf. Annexe VIII – politiques institutionnelles de HI

- Planifier et garantir l'utilisation et le partage des informations
- Assurer l'expertise des équipes impliquées et la validité scientifique de l'activité

*Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

3.6 Livrables attendus

Les livrables souhaités trouvent leur place dans le processus de l'évaluation :

Au démarrage, à la suite de la réunion de cadrage, il sera demandé à l'évaluateur. rice de proposer un **rapport de démarrage de 10 pages maximum**, précisant la méthodologie d'évaluation incluant la matrice d'évaluation, les questions évaluatives, les outils et le calendrier précis. Ce rapport pourra inclure une revue de la littérature sur des interventions similaires à celles du projet ou sur les méthodes d'évaluation proposées en lien avec les composantes du projet.

Avant la mission terrain, il sera demandé de fournir des **termes de références** précisant le déroulement de la mission de terrain et les activités prévues, en particulier les rencontres institutionnelles. Ces TDR seront élaborés en concertation avec l'équipe HI.

A la fin de la mission terrain, il sera demandé un **support de restitution** pour les acteurs sur place de deux pages maximum (document type Word ou équivalent) accompagné de la **présentation (Powerpoint ou équivalent)**

A la fin de l'évaluation, il sera demandé

Un **rapport final** ne dépassant pas 30-40 pages (le sommaire du rapport devra être fourni en amont pour validation). La bibliographie et les annexes n'étant pas limitées et devant contenir les outils utilisés et les contacts des personnes rencontrées

Toutes les données brutes collectées et analysée (sur clef USB)

Une **synthèse**, ne dépassant pas 5 pages, qui présentera les principales barrières et facilitateurs à l'éducation identifiées et les pistes de solutions ressorties de l'étude.

Un répertoire des ressources locales identifiées

⇒ Les résultats de l'évaluation et les recommandations constituent le cœur de la synthèse. Leur présentation devra être claire, dans un langage accessible à tous.

Ci – dessous un chronogramme prévisionnel à adapter.

Activités	Période
Réunion de cadrage	22 juin 2023
Production des Termes de référence	27 juin 2023
Etude proprement dite	30 juin _ 14 juillet 2023
Production de la synthèse	21 juillet 2023
Restitution de l'étude	25 juillet 2023
Production du rapport final	04 août 2023

3.7 Modalités de paiement

Le paiement se fera en 2 tranches :

- 30% au démarrage de l'étude ;
- Et 70% après la validation des rapports.

4 MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

Les candidatures complètes seront à adresser par email à l'adresse suivante : appeldoffresrca@hi.org avec la mention dans l'objet « *Candidature étude de barrières et de facilitateurs - Projet EI* »

4.1 Expertises et profils souhaités

Cette évaluation sera menée par un.e consultant.e ou un pool de consultant.e.s présentant les compétences, expériences et qualités suivantes :

Expérience dans l'évaluation de projets en éducation, en particulier avec la composante « inclusion ».

Expérience en éducation inclusive en milieu communautaire ;

Une aptitude à concevoir et planifier les méthodes d'évaluation et les méthodes de recherche, y compris les méthodes quantitatives et les méthodes de recherche qualitatives

Une bonne connaissance du contexte centrafricain et en particulier de son système éducatif

Rigueur, exigence et respect des délais

Capacité d'observation sans a priori, d'analyse critique et de réflexion

Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse

Une bonne maîtrise de la communication interpersonnelle ;

Excellente maîtrise du français parlé et écrit. Une connaissance du Sango peut être un plus

4.2 Documents à envoyer

L'offre de l'expert(e) présentera notamment :

Un document présentant **une proposition technique synthétique** (maximum 10 pages, hors CV), faisant notamment apparaître :

La bonne compréhension des termes de référence

Une proposition de méthodologie pour la réalisation du travail, argumentée (des références bibliographiques sont bienvenues)

Une proposition de calendrier pour le déroulement de la mission

Les CV et les coordonnées complètes des consultant.e.s en annexes

Les références pertinentes ou tous travaux antérieurs pouvant attester de l'expertise acquise et soulignant les points forts du/de la/des candidat.e/s

Tout élément jugé utile par le prestataire pour éclairer le choix HI

Une **offre financière** détaillée précisant en euros et distinguant la TVA selon le chronogramme proposé

Les honoraires unitaires journaliers (distinguant le travail réalisé à distance ou sur place en RCA)

Les frais de mission (précisant les frais de transport internationaux et les frais de transferts de l'aéroport, les frais de visa et d'assurance, les frais de communication, les per diem et ce qu'ils incluent : frais de bouche, hébergement, frais de déplacement au sein de la mission, ...)

Autres coûts annexes si nécessaire (achat de matériel, organisation d'ateliers, de rencontres...)

4.3 Date limite

31 mai 2023 à 17h GMT

5 SELECTION ET ATTRIBUTION

5.1 Critères

Les propositions reçues seront évaluées par le comité de sélection interne sur les critères suivants :

Qualité et précision de l'offre technique, avec notamment :

Compréhension des termes de référence

Qualité et pertinence de la proposition méthodologique

Plan de travail et conformité au calendrier du projet

Présentation de l'expertise du/de la/ des consultant.e /s dans les domaines techniques ou méthodologiques de cette consultance tels que précisés précédemment

Qualité, précision et montants de l'offre financière

5.2 Déroulement

Le comité de sélection se réunira **la 1^{ère} semaine de juin 2023**

Les prises de références ou des demandes d'informations complémentaires seront réalisées à la **2^{ème} semaine de juin 2023**

Un entretien final se fera la **2^{ème} semaine de juin 2023**

Seules les candidatures sélectionnées seront contactées pour un entretien.

La notification de sélection ou non sélection se fera en début de la **3^{ème} semaine de juin 2023**

ⁱ Ces ressources peuvent être des personnes clés, des centres de ressources, des écoles spécialisées, des organisations de personnes en situation de handicap, des fournisseurs d'aides fonctionnelles / matériels inclusifs, etc.